



## MÉMOIRE

**Occupation et vitalité des territoires :  
miser sur l'établissement et le maintien des jeunes en région**

Déposé à la Commission de l'aménagement du territoire

Dans le cadre de la consultation publique sur le projet de *Loi pour assurer  
l'occupation et la vitalité des territoires* et la stratégie qui l'accompagne

Janvier 2012



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>Mise en contexte du mémoire</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>Réactions générales</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>Migration des jeunes en région</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>Réactions spécifiques et propositions</b>	<b>10</b>
<b>ORIENTATION : AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES</b>		
4.1.	La fierté d'appartenir à une collectivité	11
4.2.	L'accueil des nouvelles populations	14
4.3.	Les services de proximité	20
4.4.	L'habitation et le milieu de vie	22
4.5.	Les technologies et les services numériques	23
<b>ORIENTATION : AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES</b>		
4.6.	Le développement économique	23
4.7.	La main-d'œuvre	25
<b>5.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>27</b>
<b>6.</b>	<b>Synthèse des propositions</b>	<b>28</b>
	<b>ANNEXE</b>	<b>30</b>



En mai 2010, lors des travaux d'élaboration d'une stratégie sur l'occupation des territoires par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation des territoires (MAMROT), Place aux jeunes en région (PAJR) a soumis le mémoire *La migration des jeunes, un enjeu pour assurer l'occupation des territoires*. Il proposait au gouvernement une série d'enjeux et de recommandations à considérer dans le développement d'une politique d'occupation des territoires.

En novembre 2011, le MAMROT a présenté sa *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* et son projet de loi n° 34, *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*.

Le présent mémoire se veut une réponse au projet de loi et à la Stratégie qui l'accompagne. L'analyse et les commentaires formulés par PAJR s'appuient sur ces prémisses :

1. L'occupation et la vitalité des territoires doivent entre autres passer par les jeunes, notre avenir. Le regard de nombreux intervenants régionaux est rivé sur eux lorsque vient le temps d'entrevoir un avenir prometteur pour les régions. PAJR a donc fait la lecture des stratégies du gouvernement par le biais des spectres « jeunes » et « région » afin qu'on leur accorde l'attention et les moyens correspondant à leur importance.
2. Par son expérience terrain d'une vingtaine d'années et son expertise reconnue en matière de migration des jeunes en région, même sur les plans canadien et international, PAJR est un acteur à considérer pour l'atteinte de quelques objectifs cités par le MAMROT.

Le document se divise ainsi :

- Principales réactions de PAJR au projet de loi et à la Stratégie
- Contexte de l'exode et de la migration des jeunes en région
- Réactions plus spécifiques et propositions
- En annexe, présentation de PAJR

- **LOI-CADRE:** le gouvernement fait de la loi n° 34 une loi-cadre, c'est-à-dire qu'elle accorde des responsabilités à la plupart des ministères pour l'atteinte des objectifs. PAJR est d'avis que l'occupation et la vitalité des territoires doivent être considérées sur un spectre horizontal. D'ailleurs, l'établissement des jeunes en région touche de nombreux champs gouvernementaux dont la jeunesse, l'éducation, le développement économique, l'immigration et l'emploi.
- **PRIORITÉ NATIONALE:** il est fort satisfaisant de constater que le gouvernement veut faire de l'occupation et de la vitalité des territoires une priorité nationale. Un positionnement si fort appelle des investissements majeurs.
- **TABLE GOUVERNEMENTALE AUX AFFAIRES TERRITORIALES (TGAT):** la création d'une TGAT qui favorisera la concertation entre les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que la cohérence de leurs actions est bien accueillie par PAJR. Cette instance semble particulièrement pertinente pour faire avancer des dossiers touchant plusieurs ministères. Certains sont liés à l'établissement des jeunes en région : régionalisation de l'immigration (SAJ, MICC, MESS), promotion des emplois et des stages en région (SAJ, MESS via Emploi-Québec), etc.
- **NOMBREUX ENJEUX QUI TOUCHENT LA MIGRATION DES JEUNES EN RÉGION:** le MAMROT dresse un portrait très étendu des défis à relever. La plupart des enjeux que PAJR juge particulièrement sensibles pour renverser le phénomène d'exode des jeunes sont nommés par le gouvernement.
- **LES MOTS « JEUNES » ET « MIGRATION » TROP PEU CITÉS:** bien que de nombreux enjeux soient associés aux « jeunes » et à la « migration », ces mots apparaissent trop peu souvent dans les documents alors qu'ils sont liés de près à la vitalité des territoires régionaux. Le manque de relève en entrepreneuriat, dans les instances politiques et même en emploi est fort préoccupant, particulièrement dans des milieux dévitalisés, vieillissants ou ayant une base économique mono-industrielle.
- **FRAGILITÉ DU SYSTÈME ÉDUCATIF EN RÉGION:** la Stratégie reconnaît de nombreux problèmes relatifs à la main-d'œuvre en région en affirmant entre autres l'importance de la formation et l'utilisation des outils technologiques comme solution. Toutefois, elle ne reconnaît pas suffisamment la fragilité de ses réseaux éducatifs collégial et universitaire en région. Une offre riche en formation à ces deux niveaux est indispensable pour attirer et garder les jeunes qui formeront la main d'œuvre qualifiée intimement liée au développement économique régional et à l'essor des entreprises locales.
- **RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION:** le MAMROT semble tout à fait conscient de l'apport des Québécois d'origine étrangère pour le développement de nos territoires. La Stratégie invite donc les acteurs à favoriser l'accueil et l'insertion socioprofessionnelle de ces citoyens. Dans sa pratique, PAJR remarque que la régionalisation de l'immigration ne peut réussir sans un support adéquat aux immigrants et aux communautés d'accueil en région. Des difficultés persistent dans ce domaine et nous sommes loin de l'atteinte des nombreux objectifs cités dans le document.

Puisque l'établissement des jeunes en région et leur enracinement sont fondamentaux pour l'occupation et la vitalité des territoires, voici quelques informations sur le phénomène.

### Une problématique toujours inquiétante

Partir pour aller étudier, pour vivre sa vie dans un nouveau milieu, ou encore retourner parmi ses proches dans sa région d'origine font partie des grandes décisions dans la vie d'un jeune. Avec le temps, ces décisions ont un effet sur le poids démographique et politique des jeunes dans une région donnée et, à plus long terme, sur la viabilité sociale et économique des milieux de vie.

Les résultats d'un sondage sur la migration des jeunes Québécois<sup>1</sup>, effectué auprès de 5997 personnes, montrent que la recherche de l'autonomie joue un rôle prépondérant dans les **explications que donnent les jeunes migrants de leur premier départ**. Il faut savoir aussi que les jeunes ne quittent pas d'abord leur région pour trouver du travail (28,4%), mais plutôt pour étudier (54,1%). Le désir d'améliorer ses perspectives d'avenir, vivre sa vie, suivre un conjoint ou encore rechercher une bonne qualité de vie contribuent également à la migration des jeunes.

Selon les dernières données annuelles de l'**Institut de la statistique du Québec** sur les **migrations interrégionales**<sup>2</sup>, environ 100 000 jeunes âgés de 15 à 34 ans migrent d'une région à l'autre chaque année. C'est un groupe très mobile. Les régions ressources<sup>3</sup> et les MRC rurales du Québec sont les grandes perdantes de ces flux migratoires. À titre d'exemple, en 2009-2010, les sept régions ressources du Québec accusaient une perte migratoire nette variant entre -0,35% et -1% de leur population «jeune». À l'opposé, les régions qui profitent le plus de ces mouvements sont la Capitale-Nationale, l'Outaouais ou les régions limitrophes à la grande région de Montréal : Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie. Attention toutefois : le bilan chez les 15-34 ans pour ces régions ne correspond pas du tout à celui de certaines de leurs MRC (ex. Charlevoix dans la Capitale-Nationale, Antoine-Labelle dans les Laurentides ou Pontiac dans l'Outaouais). Il importe donc d'aller au-delà des données régionales pour constater la portée du problème.

Malgré une amélioration des soldes migratoires dans les régions ressources depuis le début des années 2000, il n'en reste pas moins qu'ils sont toujours négatifs et préoccupants. De plus, l'écart avec les grands centres urbains et quelques régions périphériques est encore très présent. L'amélioration remarquée peut être attribuable au marché du travail favorable et à la hausse de l'intérêt des jeunes pour la vie en région. Chose certaine, elle n'est pas étrangère aux **nombreux efforts consentis par des intervenants régionaux** dont les 66 Place aux jeunes locaux qui se démènent pour valoriser leur territoire et faire connaître les opportunités. Il faut poursuivre les efforts en ce sens puisque les perspectives démographiques démontrent clairement que le vieillissement de la population s'annonce être plus important pour les régions aux prises avec un exode des jeunes et menace la vitalité de nombreux territoires du Québec.

1 *Groupe de recherche sur la migration des jeunes, La migration des jeunes au Québec - Rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec, Observatoire Jeunes et Société de l'Institut national de recherche scientifique, mars 2006*

2 *www.stat.gouv.qc.ca, Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondants selon le groupe d'âge, Québec et régions administratives, 2009-2010*

3 *Bas-Saint-Laurent, Saguenay—Lac-St-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine*

## Solde migratoire et taux net de migration interrégionale des MRC et territoires équivalents du Québec, tous âges et 15-34 ans, 2009-2010

RÉGIONS	TOTAL		15-35 ANS	
	Solde (n)	Taux net (%)	Solde (n)	Taux net (%)
Bas-St-Laurent	- 162	- 0,08	- 398	- 0,88
Saguenay-Lac-Saint-Jean	- 396	- 0,15	- 382	- 0,57
Capitale-Nationale	2 172	0,32	1 880	1,08
Mauricie	353	0,14	- 291	- 0,48
Estrie	386	0,13	- 330	- 0,43
Montréal	- 23 640	- 1,28	- 4 443	- 0,88
Outaouais	1 312	0,37	563	0,61
Abitibi-Témiscamingue	- 407	- 0,28	- 228	- 0,62
Côte-Nord	- 313	- 0,33	- 185	- 0,80
Nord-du-Québec	- 173	- 0,43	- 43	- 0,35
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	146	0,15	- 197	- 1,00
Chaudière-Appalaches	754	0,19	- 224	- 0,22
Laval	3 099	0,79	650	0,67
Lanaudière	4 324	0,94	1 277	1,09
Laurentides	5 162	0,95	1 157	0,86
Montérégie	6 502	0,46	1 179	0,33
Centre-du-Québec	881	0,38	13	0,02

Source : Institut de la statistique du Québec<sup>4</sup>

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, Montréal est globalement perdante en ce qui a trait aux migrations interrégionales. Les sorties de populations se font toutefois au profit de sa couronne et Montréal réussit à conserver un portrait démographique globalement positif grâce à la portion massive d'immigrants nouvellement arrivés au Québec qui choisissent de s'y établir. Plus des trois quarts (76,6%) des immigrants admis de 2000 à 2009 résidaient en janvier 2011 dans la région métropolitaine de Montréal (île de Montréal, Laval et agglomération de Longueuil)<sup>5</sup>, comparativement à un très mince 1,6% dans les sept régions ressources du Québec. Alors que l'immigration pourrait améliorer la situation démographique des régions ayant un flux migratoire négatif, il en est tout autrement.

Les citoyens et les travailleurs issus de **l'immigration** représentent un potentiel inestimable pour la vitalité des régions. Chez les 54 000 immigrants admis en 2010, 69,4% étaient composés de jeunes ayant moins de 35 ans et près des deux tiers (65,7%) possédaient 14 années de scolarité ou plus.<sup>6</sup>

4 [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca), Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondants selon le groupe d'âge, Québec et régions administratives, 2009-2010

5 Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), Présence en 2011 des immigrants admis au Québec de 2000 à 2009

6 MICC, Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec, 2010

Les **conséquences de l'exode des jeunes** pour les régions et le Québec sont nombreuses :

- Manque de main-d'œuvre;
- Manque de relève d'entrepreneurs;
- Mono-industrialisation persistante;
- Augmentation du taux de chômage;
- Affaiblissement du pouvoir politique des régions;
- Abandon des services de proximité;
- Sous-exploitation des ressources naturelles dans une perspective de développement durable;
- Appauvrissement collectif, etc.

Un fait réussit malgré tout à encourager les intervenants régionaux : les premières migrations ne mettent pas nécessairement fin à la **mobilité géographique des jeunes** ni à leur **intérêt pour l'avenir du milieu d'origine**. En effet, la migration est inhérente au passage à la vie adulte pour près de la moitié des jeunes Québécois et leur départ ne se traduit pas nécessairement par un rejet de la région d'origine. À ce sujet, il faut savoir que l'évaluation faite par l'ensemble des jeunes quant à leur milieu d'origine est assez positive et près de 63 % des migrants se déclarent intéressés à retourner s'établir dans leur région d'origine si les conditions s'y prêtaient<sup>7</sup>.

Les principales **raisons du retour** sont liées à la recherche d'une bonne qualité de vie (82 %) et aux occasions d'emploi (71 %). S'ajoutent à cela des motivations liées au rapprochement de la famille et des amis (62 %) et à la possibilité d'acquérir une propriété (45 %)<sup>7</sup>.

Il faut donc poursuivre le travail pour occuper l'ensemble du territoire québécois. En plus de s'attarder aux manières de retenir les jeunes en région, il importe de trouver des moyens de garder un lien avec eux en vue de leur retour éventuel et d'attirer d'autres jeunes, dont des immigrants, dans les régions dites périphériques ou éloignées. La Stratégie visant l'occupation et la vitalité des territoires propose des pistes pour y parvenir. Dans les sections suivantes, PAJR met en lumière quelques enjeux à considérer.

<sup>7</sup> Groupe de recherche sur la migration des jeunes, *La migration des jeunes au Québec - Rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec*, Observatoire Jeunes et Société de l'Institut national de recherche scientifique, mars 2006

## RÉACTIONS SPÉCIFIQUES ET PROPOSITIONS

Dans le présent exercice, PAJR s'attarde surtout au chapitre 4 de la Stratégie qui présente les orientations et les objectifs identifiés par le gouvernement pour favoriser l'occupation et la vitalité des territoires. PAJR met en lumière les enjeux qui affectent particulièrement l'établissement et l'exode des jeunes en région :

- Fierté d'appartenir à une collectivité
- Accueil des nouvelles populations
- Services de proximité
- Habitation et milieu de vie
- Technologies et services numériques
- Développement économique
- Main-d'œuvre

Les orientations mises de côté ne sont pas moins importantes pour la vitalité et l'occupation des territoires mais il a fallu prioriser.

Avant d'examiner chacun des objectifs, PAJR réitère sa volonté de collaborer avec le MAMROT afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la présente Stratégie.

### Proposition n° 1 :

**Dans les structures de concertation nationale et régionale que le MAMROT propose de créer dans la « Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires » et qui réuniront les acteurs du développement régional, inviter Place aux jeunes en région à devenir partenaire actif lorsque la situation sera jugée pertinente.**

### 4.1 La fierté d'appartenir à une collectivité

La Stratégie expose clairement toute l'importance du sentiment d'appartenance et de la fierté dans le maintien des populations en région. Cet objectif peut être atteint par divers moyens; PAJR a choisi de mettre l'emphase sur la sensibilisation des adolescents, les échanges interrégionaux, la participation citoyenne et les médias.

#### 4.1.1 Sensibilisation et recension des adolescents en région

*Pour inciter les jeunes originaires des régions à y revenir, la Stratégie encourage les initiatives visant le maintien des liens avec les jeunes en apprentissage ou en début de carrière qui vivent à l'extérieur de leur territoire d'origine afin de favoriser leur retour. Elle encourage également les actions qui permettent de développer le sentiment d'appartenance à un territoire et de fierté.*

À ces chapitres, le rôle que joue Place aux jeunes en région est incontournable puisqu'il s'y agit depuis plus de 15 ans. En effet, l'un des volets de son action (Place aux jeunes Ados) s'adresse à des jeunes âgés de 14 à 17 ans, susceptibles de quitter leur région pour poursuivre leurs études. Les activités d'information et de sensibilisation visent à développer chez les jeunes un sentiment d'appartenance à leur région d'origine et à les informer des opportunités professionnelles et personnelles. PAJR en profite pour les recenser avant leur départ potentiel et maintient un lien avec ceux qui ont quitté grâce au site Internet [www.placeauxjeunes.qc.ca](http://www.placeauxjeunes.qc.ca) et à son cyberbulletin.

Bien que ces actions n'empêchent pas un jeune de quitter sa région, elles s'avèrent un investissement considérable sur la perception que les jeunes auront de leur région après leur départ et sur le message qu'ils peuvent véhiculer à son sujet.

À cet effet, une étude produite par la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue avance que :

*...le sentiment d'appartenance peut être stimulé, développé avant le départ, notamment par l'accroissement de la connaissance de la région, mais que le départ, la rupture semblent des étapes nécessaires pour le déclencher. Cette observation laisse à penser que la migration fait partie du processus de prise de conscience du sentiment d'appartenance envers son milieu d'origine.*

#### Proposition n° 2 :

**Multiplier dès l'adolescence les occasions de mieux connaître leur région et les autres régions du Québec, en leur présentant les modèles de réussite et en soutenant des projets qui permettront de développer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur région d'origine.**

## 4.1.2 Échanges interrégionaux

*Le MAMROT souhaite favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle. Pour y arriver, il encourage les échanges entre jeunes de territoires différents qui sont de nature à améliorer la connaissance des territoires et à rendre concrète la mixité sociale, partout au Québec.*

Créer un pont entre les régions afin que des jeunes du secondaire puissent vivre des échanges étudiants interrégionaux pourrait permettre de mieux comprendre la réalité vécue par chacun, de briser certains mythes, d'avoir une idée plus juste du territoire québécois et de poser un regard neuf sur sa région d'origine, voire de hausser leur fierté d'appartenir à un territoire spécifique. Permettre à un jeune étudiant montréalais de vivre une semaine en Gaspésie pourrait s'avérer une expérience fort enrichissante. L'inverse serait tout aussi structurant.

Les échanges étudiants internationaux ont fait leurs preuves et la richesse qu'ils apportent dans la vie d'un jeune est indéniable. Réaliser une telle initiative sur une base interrégionale pourrait être tout aussi riche.

### Proposition n° 3 :

**Faire découvrir aux jeunes les autres régions du Québec en développant des initiatives d'échanges étudiants interrégionaux.**

## 4.1.3 Participation citoyenne

*La Stratégie évoque l'engagement comme un important levier pour le développement et la prise en charge du plein potentiel d'un territoire.*

PAJR ajoute que c'est une dimension particulièrement importante pour les jeunes nouvellement établis en région. Se faire un réseau de contacts personnels et professionnels et participer au développement de son milieu peut contribuer à leur bonheur et à leur enracinement en région. L'engagement communautaire et politique s'avère être une grande source de valorisation et de motivation, un lieu d'échange avec d'autres personnes partageant les mêmes convictions et une occasion exceptionnelle d'acquérir de l'expérience. Plus les jeunes prennent part au développement de leur milieu, plus les dynamiques régionales risquent d'évoluer, ce qui incitera d'autres jeunes à venir s'y établir. Il faut donc appuyer des structures tels les forums jeunesse régionaux.

Il importe aussi d'assurer une relève en politique municipale. Pour ce faire, une mobilisation des acteurs s'avère nécessaire pour y attirer les jeunes. Tel que le proposait PAJR dans son mémoire 2010, la remise sur pied de la Table de coordination sur la relève municipale par le MAMROT est une excellente nouvelle.

#### Proposition n° 4 :

**Multiplier les initiatives visant à encourager et à stimuler l'implication et la participation citoyenne des jeunes, comme l'Activité nationale de reconnaissance de la participation citoyenne, l'activité « Électeurs en herbe » ou une initiative du type « Rock the Vote », développée aux États-Unis.**

### 4.1.4 Médias locaux et nationaux

*La Stratégie affirme que les médias locaux peuvent jouer un rôle actif dans le développement de la fierté et du sentiment d'appartenance des collectivités régionales. Le gouvernement souhaite soutenir les initiatives visant le maintien ou l'établissement de médias locaux.*

PAJR accueille favorablement un tel positionnement. Malgré tous les efforts visant à mieux faire connaître la vie en région, plusieurs mythes persistent. Le nombre d'emplois offerts est souvent sous-estimé, de même que les salaires qui y sont associés. D'autres croyances sont également entretenues concernant le manque de dynamisme des élus, le manque d'ouverture d'esprit de la population, la rareté des activités, etc.

Bien que certains médias et journalistes couvrent de façon exemplaire les initiatives régionales, de façon générale, les messages véhiculés ne valorisent guère les régions. Les médias régionaux n'étant plus suffisamment rentables, nous assistons à une « montréalisation » des médias, dont le contenu fait très peu de place à l'actualité et aux enjeux régionaux, sauf pour les mauvaises nouvelles. Par conséquent, les citoyens des régions ne s'y reconnaissent plus et les messages négatifs véhiculés dans les grands centres urbains n'encouragent pas les jeunes à s'y établir.

#### Proposition n° 5 :

**Inviter les chaînes de télévision et les radios publiques (Télé-Québec et Radio-Canada) à se préoccuper davantage de l'image des régions et à développer des programmations qui donneront plus d'espace aux enjeux régionaux.**

#### Proposition n° 6 :

**Lancer une vaste campagne publicitaire visant à faire la promotion de la vie en région.**

## 4.2 L'accueil des nouvelles populations

La Stratégie cible des enjeux majeurs pour attirer de nouvelles populations en région. PAJR a choisi de miser sur quatre pistes essentielles pour y arriver avec les jeunes: les stages et les sessions d'études en région, la régionalisation de l'immigration, le cybermentorat et les incitatifs financiers.

### 4.2.1 Stages et sessions d'études en région

*La Stratégie ne parle pas spécifiquement de la mobilité pour la réalisation d'un stage ou d'une session d'études dans une autre région alors qu'il s'agirait de moyens favorables.*

Place aux jeunes en région constate que les demandes provenant des étudiants sont grandissantes en ce qui a trait à la pratique d'un stage en région. Puisqu'il n'est pas rare que des jeunes demeurent à l'emploi des entreprises où ils ont effectué des stages d'études, l'enjeu est de taille et il importe de favoriser leur pratique à plusieurs endroits sur le territoire québécois.

Malheureusement, certains établissements limitent l'accès aux stages dans les régions éloignées, prétextant un manque d'encadrement à distance des stagiaires. Ces décisions freinent ainsi les jeunes dans leur désir de retourner s'établir en région ou de découvrir un nouveau milieu de vie. La vidéoconférence pourrait être un moyen pour les établissements de conserver un lien avec leurs stagiaires.

Il importe également que les établissements scolaires favorisent la mobilité des étudiants pendant leur parcours académique. Une meilleure uniformité des critères et des cours liés à des programmes semblables permettrait à un étudiant de compléter une session ou une année d'études dans un établissement en région sans être pénalisé (reconnaissance des crédits).

#### Proposition n° 7 :

**Inciter tous les établissements d'enseignement postsecondaire à favoriser davantage la mobilité interrégionale de leurs étudiants pour la réalisation de leurs stages d'études ou la poursuite d'un trimestre dans un établissement d'une autre région.**

## 4.2.2 Régionalisation de l'immigration

*La Stratégie se dote de trois objectifs fort judicieux pour la régionalisation de l'immigration dont : Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, Favoriser la qualité des relations interculturelles et Favoriser la mixité sociale et culturelle.*

*Elle reconnaît que l'immigration est source de richesse mais qu'elle peut provoquer des chocs culturels entre les communautés. Elle invite ainsi les collectivités à privilégier les initiatives visant l'animation et l'échange entre les communautés. En ce qui a trait aux services offerts à des populations immigrantes en région et aux communautés d'accueil, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles semble y œuvrer activement.*

Le gouvernement doit poursuivre et même renforcer son engagement en faveur de la régionalisation de l'immigration puisqu'elle constitue une richesse indéniable pour les régions du Québec. Il est primordial d'améliorer et d'intensifier les services professionnels spécialisés visant à informer et à accueillir des populations immigrantes en région et de considérer ces services au même titre que les autres services de proximité. Bien que ces types de services soient en croissance, il y a de nombreux besoins en ce sens : communautés et employeurs qui manquent d'information et parfois d'ouverture, mythes à défaire, immigrants qui se sentent laissés à eux-mêmes et qui ont du mal à s'intégrer, intervenants qui se sentent peu outillés, etc.

Place aux jeunes en région peut témoigner de ces difficultés. La clientèle qui sollicite ses services est de plus en plus composée d'immigrants. La proportion d'immigrants parmi les participants aux séjours exploratoires que PAJR organise illustre bien le changement : 13 % en 2007-2008 et 37 %, quatre ans plus tard ! À juste titre, le réseau de PAJR réclame d'être mieux outillé pour intervenir de façon efficiente. Nous constatons également que les immigrants qui nous approchent ont un très grand besoin d'informations de base sur le marché du travail, les institutions québécoises, les services, les territoires, etc., ce qui exige beaucoup plus de temps pour les accompagner.

Nous sommes persuadés que l'occupation dynamique du territoire ne peut se réaliser pleinement sans une présence accrue de jeunes immigrants en région qui, en plus de représenter une main-d'œuvre importante, contribuent à la diversité culturelle des régions et à leur ouverture sur le monde. Avec un taux de natalité timide et instable et des soldes migratoires interrégionaux négatifs, les régions devront nécessairement miser sur les nouveaux arrivants pour assurer le développement démographique et économique de leur milieu.

Or, la concentration de l'immigration dans la grande région de Montréal crée une iniquité marquée avec les autres régions du Québec. Nous l'avons déjà spécifié : en janvier 2011, plus des trois quarts (76,6 %) des immigrants admis de 2000 à 2009 résidaient dans la région métropolitaine de Montréal (île de Montréal, Laval et agglomération de Longueuil)<sup>8</sup>. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dévoile aussi qu'à peine 800 des quelque 54 000 immigrants admis en 2010 projetaient de s'établir dans l'une ou l'autre des 7 régions ressources du Québec, soit seulement 1,5 %<sup>9</sup>.

---

8 MICC, *Présence en 2011 des immigrants admis au Québec de 2000 à 2009*

9 MICC, *Bulletin statistique trimestriel sur l'immigration permanente au Québec, 4<sup>e</sup> trimestre et année 2010*

## Population immigrante admise au Québec de 2000 à 2009 et présente en 2011 selon la région de résidence

RÉGIONS DE RÉSIDENCE	TOTAL	
	n	%
<b>Régions hors de la Région métropolitaine de Montréal (RMM)</b>		
Bas-St-Laurent	888	0,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 227	0,3
Capitale-Nationale	15 661	4,4
Mauricie	2 403	0,7
Estrie	6 572	1,8
Outaouais	9 766	2,7
Abitibi-Témiscamingue	620	0,2
Côte-Nord	367	0,1
Nord-du-Québec	120	0,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	267	0,1
Chaudière-Appalaches	1 935	0,5
Lanaudière	6 048	1,7
Laurentides	7 386	2,1
Montérégie Est <sup>1</sup>	6 784	1,9
Vallée-du-Haut-St-Laurent <sup>1</sup>	8 597	2,4
Centre-du-Québec	2 234	0,6
<b>TOTAL (régions hors de la RMM)</b>	<b>70 875</b>	<b>19,8</b>
<b>Région métropolitaine de Montréal (RMM)</b>		
Montréal	222 806	62,4
Laval	27 335	7,7
Longueuil (agglomération) <sup>1</sup>	23 348	6,5
<b>TOTAL (RMM)</b>	<b>273 489</b>	<b>76,6</b>
<b>Non déterminé</b>	<b>12 841</b>	<b>3,6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>357 205</b>	<b>100</b>

1. Territoire de la Conférence régionale des élus

Source : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles<sup>10</sup>

10 MICC, *Présence en 2011 des immigrants admis au Québec de 2000 à 2009*

En 2010, comme pour les années précédentes, la population immigrée d'arrivée très récente (5 ans ou moins) affichait un taux de chômage plus élevé que celui de l'ensemble de la population immigrée (19,4 % contre 12,5 %) <sup>11</sup>. À titre comparatif, le taux de chômage de l'ensemble de la population du Québec, âgée de 15 ans et plus, se situait à 8,0 % en 2010. Certains de ces immigrants au chômage ont une scolarité intéressante. Bref, il s'agit d'un bassin de main-d'œuvre ayant un fort potentiel pour les régions.

Considérant que les besoins de main-d'œuvre en région sont manifestes, que les populations issues de l'immigration se concentrent dans les grands centres et qu'une part de ces populations est à la recherche d'un emploi, les conditions semblent réunies pour renforcer les stratégies de régionalisation de l'immigration. Les intervenants et employeurs régionaux s'y affairant déjà.

En tout premier lieu, en plus de proposer aux immigrants des grands centres urbains de s'établir en région, il est important d'informer les futurs immigrants des différents aspects de la vie en région, et ce, avant même leur départ pour le Québec. Il faut éviter que la région métropolitaine de Montréal soit un passage obligé pour tout nouvel arrivant. Prendre la décision de quitter son pays est une expérience difficile, mais demander à un individu de se déraciner une seconde fois de son milieu de vie l'est d'autant plus. Il importe finalement d'outiller convenablement les organisations qui œuvrent auprès des immigrants.

**Proposition n° 8 :**

**Inviter les immigrants à s'établir en région avant même leur arrivée au Québec.**

**Proposition n° 9 :**

**Renforcer la mise en place de comités ou de services d'accueil et d'intégration destinés aux immigrants en région.**

**Proposition n° 10 :**

**Préparer la population, les employeurs et les intervenants à accueillir des immigrants dans leur organisation et dans leur communauté par l'information, la sensibilisation et la démystification.**

<sup>11</sup> MICC, Fiche synthèse sur l'immigration et la diversité ethnoculturelle au Québec, 2011

### 4.2.3 Cybermentorat

*La Stratégie évoque les conséquences positives des interrelations et de la mixité intergénérationnelle sur la cohésion sociale et les milieux de vie. Mis à part sa volonté de poursuivre son appui au programme de cybermentorat Académos, qui s'adresse aux élèves du secondaire, elle fait peu mention du mentorat, ou du moins de transfert de savoir des générations plus âgées ou expérimentées vers les générations plus jeunes, pour attirer de nouvelles populations en région.*

Face à des préoccupations croissantes au sujet du manque de relève en région, le cybermentorat pourrait être un outil très utile pour favoriser l'établissement des jeunes en région. Il est tout à fait adapté aux habitudes communicationnelles des jeunes, qui socialisent de plus en plus via Internet, et il favorise, à distance, le réseautage ainsi que l'acquisition de connaissances et de compétences auprès d'acteurs régionaux.

Changer de région exige énormément de volonté et d'énergie: trouver du travail, un logement, des services; développer un réseau de connaissances; se familiariser avec une nouvelle culture, de nouvelles façons de faire. On peut comprendre toute la richesse du cybermentorat pour un jeune professionnel ayant un projet d'établissement en région. Il sera rassuré d'être jumelé à un pair situé à des centaines de kilomètres, qui réussit en région dans un domaine semblable ou non et qui connaît la dynamique du milieu. De plus, devant l'évident besoin de relève en politique municipale, le cybermentorat peut mettre en contact des jeunes ayant le désir de s'impliquer activement en région avec des élus locaux.

#### **Proposition n° 11 :**

**Encourager et soutenir le développement d'initiatives de cybermentorat déployées à travers toutes les régions du Québec. De plus, conscientiser les élus, les entrepreneurs et la population à la nécessité d'intervenir en tant que cybermentor.**

### 4.2.4 Incitatifs financiers

*Le principal incitatif financier mis à la disposition des jeunes pour favoriser leur établissement en région est le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée. Or, le MAMROT ne fait aucunement mention de ce crédit d'impôt, pourtant une mesure concrète pour favoriser l'établissement des jeunes en région.*

Mis en place en 2003, ce crédit d'impôt, alors remboursable, permettait aux jeunes diplômés de bénéficier d'une somme équivalente à 40 % du salaire gagné, et ce, jusqu'à concurrence de 8 000 \$. De 2003 à 2006, 30 451 nouveaux diplômés se sont alors prévalus de cet avantage fiscal, totalisant ainsi un investissement gouvernemental de 141 410 000 \$.

Or, en 2006, deux modifications majeures ont été apportées à ce crédit. Ayant pour objectif de favoriser la rétention à long terme des jeunes diplômés en région, le crédit d'impôt remboursable est alors remplacé par un crédit d'impôt non remboursable. De plus, le montant maximum admissible, qui correspond toujours à 40 % du salaire gagné, est maintenu à 8 000 \$ mais dorénavant réparti sur un minimum de 3 ans.

Répartir un tel avantage fiscal sur quelques années plutôt que sur une année peut effectivement contribuer à favoriser la rétention des jeunes en région éloignée. Toutefois, la mise en place d'un crédit d'impôt non remboursable rend cet incitatif financier beaucoup moins attrayant pour les jeunes, puisque bon nombre d'années peuvent s'écouler avant d'obtenir la totalité du 8 000 \$, étant donné que l'impôt à payer des nouveaux diplômés est souvent relativement faible en début de carrière. Ainsi, selon les données du ministère du Revenu, une contribution moyenne de 4 391 \$ a été versée aux diplômés qui se sont prévalus du crédit d'impôt remboursable en 2005 alors que cette moyenne a chuté à 1 532 \$ en 2006 lors de l'instauration du crédit d'impôt non remboursable. Par conséquent, force est de constater que cet avantage fiscal n'a plus le pouvoir incitatif qu'il avait avant 2006.

La décision d'un jeune de s'établir dans une région ressource éloignée ne repose pas exclusivement sur un incitatif financier mais ce dernier peut être un élément décisif lorsqu'un jeune est en période de réflexion quant au lieu où il souhaite s'établir pour bâtir son avenir.

Le crédit d'impôt étant exclusivement destiné aux travailleurs, les nouveaux jeunes diplômés qui font le choix de s'établir en région à la fin de leurs études pour démarrer ou reprendre une entreprise ne sont malheureusement pas admissibles à cette mesure. Par conséquent, certains jeunes peuvent prendre la décision de reporter à plus tard leur projet d'entreprise pour finalement l'abandonner, le contexte ne s'y prêtant plus.

#### **Proposition n° 12 :**

**Rétablir le crédit d'impôt remboursable de 8 000 \$, réparti sur 3 ans, pour un nouveau diplômé travaillant en région ressource éloignée et promotion par le gouvernement du Québec.**

#### **Proposition n° 13 :**

**Réaliser une étude d'impact du crédit d'impôt sur l'établissement et la rétention des jeunes en régions éloignées.**

#### **Proposition n° 14 :**

**Étendre le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant en régions ressources éloignées aux jeunes entrepreneurs.**

## 4.3 Les services de proximité

### 4.3.1 Éducation

*L'un des principes que le gouvernement propose d'adopter dans son projet de loi est «l'Action gouvernementale modulée» qui reconnaît la diversité et la spécificité des territoires ainsi que la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités. Il se donne aussi plusieurs objectifs qui sont liés de près à l'offre en éducation dont: Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles.*

D'abord, en matière de formations collégiale et universitaire, PAJR considère que le principe d'équité entre les régions pourrait être renforcé. Le système éducatif postsecondaire en région est fragile en plusieurs endroits, même si des initiatives intéressantes sont mises de l'avant, telles l'attribution de créneaux d'excellence ou de programmes exclusifs et la volonté d'utiliser la vidéoconférence pour offrir des cours à distance. On constate toujours que des établissements voient leurs effectifs et leurs budgets diminuer, la dévitalisation miner leurs programmes et leur milieu d'enseignement. Cet enjeu n'est pas suffisamment évoqué dans la Stratégie alors qu'il est fondamental pour la démographie et la vitalité économique des régions. Le gouvernement reconnaît la baisse d'effectifs dans les écoles des régions et les besoins criants de main-d'œuvre, mais il semble considérer que le territoire est bien couvert en matière de services alors que des améliorations sont nécessaires pour garder les jeunes en région, les former et en attirer d'autres.

*La Stratégie affirme clairement que l'offre et la qualité des services de proximité sont très importantes pour le maintien ou l'établissement des ménages dans un milieu. Pour l'éducation, elle souhaite des services de garde et d'écoles primaires dans un rayon immédiat et des écoles secondaires dans un rayon plus étendu.*

Or, aucun détail n'est fourni à ce sujet sur la formation collégiale et la formation universitaire. Pour maximiser l'action de la Stratégie, ces niveaux d'études doivent être inclus dans la section Services de proximité.

Le MAMROT prône l'ouverture à de nouvelles façons de faire comme l'offre de cours à distance par vidéoconférence en éducation. Cette solution semble être pleine de promesses et nous savons que le MELS et ses partenaires s'y affairent déjà. Ce type de cours permettrait de maintenir et renforcer l'offre tout en faisant sauver des coûts aux établissements en région.

### **L'éducation, un enjeu majeur pour renverser l'exode des jeunes**

Nous l'avons dit, la poursuite des études postsecondaires est l'un des principaux facteurs qui contribuent à l'exode des jeunes des régions. Compte tenu de l'offre souvent déficiente en formation postsecondaire en région, bien des jeunes doivent quitter leur milieu non pas par choix, mais plutôt par obligation.

La présence de cégeps et d'une université dans une région permet non seulement aux jeunes d'étudier dans leur région natale mais contribue à attirer des jeunes d'ailleurs. Le développement d'une offre de formation exclusive à une région constitue une mesure efficace permettant de développer un créneau spécifique et attrayant pour les jeunes de partout. Il existe de plus en plus d'exemples éloquentes à ce sujet : programmes Tourisme d'aventure en Gaspésie, Art et technologie des médias à Jonquière, Technologie de l'architecture navale à Rimouski, etc.

Nous savons que le MELS et ses partenaires travaillent sur des mesures qui ont pour but d'améliorer l'offre de formations en région. Toutefois, la présente formule qui attribue une grande partie des sommes en fonction du nombre d'étudiants inscrits rend plusieurs cégeps vulnérables sur le plan financier. Confrontés à une problématique d'exode des jeunes sur leur territoire, ces cégeps doivent donc composer avec un budget réduit, année après année, ce qui contribue davantage à leur dévitalisation et à leur baisse d'effectifs.

Des établissements scolaires doivent couper dans les services aux étudiants et dans leurs projets, ce qui risque de les dévitaliser davantage. Certains se tournent vers le développement de campus à proximité des grands centres urbains, et ce, dans un objectif visant entre autres à augmenter leurs ressources financières. Or, cette nouvelle approche va à l'encontre d'un développement régional efficace et durable.

À titre d'exemple, notons la croissance de l'Université du Québec à Rimouski qui, avec son campus de Lévis, compte annuellement 6 300 étudiants. Alors que le mandat de l'Université est de répondre à des besoins de formation et de recherche dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches, près de la moitié de sa clientèle, soit 3 000 étudiants, est située à quelques minutes à peine de la ville de Québec, territoire déjà desservi par l'Université Laval. D'autres établissements vont ou ont déjà opté pour une telle stratégie de développement, tels que l'Université de Sherbrooke qui est déjà bien établie sur son campus de Longueuil. L'objectif poursuivi n'est pas ici de dénoncer les pratiques de ces établissements d'enseignement mais bien de souligner les effets négatifs de la formule actuelle de financement des cégeps et des universités qui va à l'encontre d'une occupation dynamique des territoires.

Cette concurrence accrue qui se dessine entre les universités et les cégeps afin de recruter les étudiants a également des effets pervers sur l'éducation puisque de grandes campagnes publicitaires prennent forme dans des lieux communs. D'importantes sommes, normalement destinées à l'éducation, sont donc englouties en publicité.

PAJR est donc en faveur d'un meilleur financement global de la formation postsecondaire en région et d'un nouveau mode de financement. Il en va de la vitalité des territoires et du principe d'équité entre les communautés.

#### **Proposition n° 15 :**

**Inviter le gouvernement du Québec à s'assurer de la viabilité et de la diversité de la formation dispensée par les cégeps et les universités dans l'ensemble des régions du Québec.<sup>12</sup>**

#### Proposition n° 16 :

Inviter le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à modifier sa formule de financement destinée aux universités et aux cégeps québécois en tenant compte des particularités régionales et des fluctuations d'effectifs vécues localement.<sup>12</sup>

#### Proposition n° 17 :

Favoriser le développement de créneaux d'excellence dans les cégeps et les universités québécoises.<sup>12</sup>

## 4.4 L'habitation et le milieu de vie

*La Stratégie s'est dotée d'objectifs majeurs en ce qui a trait à l'habitation, dont celui de disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante.*

Les problèmes d'offre et de coût des logements et des habitations affectent de plus en plus de régions. Citons par exemple Charlevoix, la Côte-Nord ou des lieux de villégiature dans les Laurentides, l'Estrie et le Bas-Saint-Laurent. Place aux jeunes en région constate que l'accessibilité des logements et des maisons est une condition extrêmement importante pour l'établissement des jeunes en région et, compte tenu de la problématique, le gouvernement ne peut compter que sur un soutien communautaire, tel qu'il le précise dans la Stratégie, pour atténuer le problème. Il doit être proactif dans le développement d'habitations alternatives (coopératives, logements sociaux) pour des populations qui ont peu de moyens financiers, de plus en plus nombreux étant donné l'inflation dans le secteur immobilier.

La hausse des coûts d'habitation est exponentielle dans les centres urbains comme Montréal. En contrepartie, les salaires stagnent ou évoluent dans une mesure moindre. Le problème est si important que de nombreux jeunes qui espèrent acquérir une propriété choisissent de vivre en région. Une région périphérique ou éloignée qui souhaite attirer des jeunes doit pouvoir leur offrir des habitations résidentielles ou locatives à un coût raisonnable. C'est le cas à plusieurs endroits au Québec mais certains territoires vivent également une surenchère immobilière provoquant une hausse importante du coût des habitations et des loyers.

---

12 Ces propositions, appuyées par PAJR, émanent de la Fédération étudiante collégiale du Québec.

#### Proposition n° 18 :

Favoriser la diversité des modèles d'habitation, dont le développement de logements sociaux et de coopératives d'habitation dans les territoires régionaux ayant des problématiques de logements abordables et disponibles.

## 4.5 Les technologies et les services numériques

*La Stratégie reconnaît que le déploiement et l'utilisation d'Internet à haute vitesse constituent des enjeux stratégiques de premier ordre pour le développement durable des territoires. Elle constate aussi qu'il n'est pas offert à un coût raisonnable partout au Québec. Elle souhaite donc parfaire l'accès et renforcer l'utilisation d'Internet à haute vitesse .*

PAJR est catégorique à ce sujet, l'accès à Internet haute vitesse est un enjeu devenu incontournable pour l'établissement et le maintien des jeunes. Ce mode de communication permet l'ouverture de marchés pour des travailleurs et des jeunes qui voudraient devenir entrepreneurs en région et élargir leur clientèle et la diffusion d'informations sur les régions. De plus, il correspond à une habitude de communication et de réseautage virtuel très bien ancrée chez les jeunes. Le constat est le même pour la téléphonie cellulaire, un outil de première nécessité pour les jeunes. Or, il existe encore des problématiques d'offre sur certains territoires.

#### Proposition n° 19 :

Doter chacun des milieux ruraux d'un accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire à un coût et dans un délai raisonnables.

## ORIENTATION : AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES

## 4.6 Le développement économique

*Les secteurs que le gouvernement considère comme les plus prometteurs sont avantageux pour les régions : 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation des ressources, transformation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, agriculture et transformation alimentaire dont les produits du terroir, industrie touristique, construction avec ossatures en bois, production d'énergie dans une perspective de développement durable et économie du savoir.*

*Le gouvernement souhaite soutenir les entreprises qui saisiront les opportunités dans ces domaines. Il mise sur la consolidation et le développement des créneaux d'excellence régionaux dans le cadre de la démarche Accord et sur la relève entrepreneuriale dans le contexte démographique actuel. L'entrepreneuriat collectif et le développement de la culture entrepreneuriale ne sont pas négligés.*

PAJR accueille favorablement ces engagements qui touchent des enjeux majeurs pour la croissance des milieux ruraux. Nous croyons que l'entrepreneuriat est le moteur de l'activité migratoire en région puisque la création de petites et moyennes entreprises diversifiées et concurrentielles contribue à la création d'emplois qualifiés, ces nouveaux emplois attirant à leur tour une main-d'œuvre en région.

Malheureusement, le développement de l'activité entrepreneuriale demeure un des principaux défis auxquels font face les régions. Selon une étude publiée par la chercheuse Nathaly Riverin<sup>13</sup>, les jeunes des régions ressources sont moins tournés vers l'entrepreneuriat que les jeunes des régions centrales ou périphériques. Ainsi, en considérant le taux d'activités entrepreneuriales global (pré-démarrage, démarrage et entrepreneurs établis), sept des huit dernières positions étaient occupées, il y a quelques années seulement, par les régions ressources, avec des taux variant entre 1,4 % (Côte-Nord/Nord-du-Québec) et 10,3 % (Saguenay—Lac-St-Jean) alors que la moyenne québécoise était de 12,2 %. Les résultats obtenus quant aux intentions d'entreprendre des jeunes ne sont guère plus reluisants. Encore là, sept des huit dernières positions étaient occupées par les régions ressources, ce qui confirme l'importance de continuer à travailler sur le développement de la culture entrepreneuriale dans ces régions.

Ainsi, les régions les plus durement affectées par l'exode des jeunes, soit les régions ressources, semblent moins bien appuyées par une culture et un développement de l'activité entrepreneuriale.

#### **Proposition n°20 :**

**Poursuivre le déploiement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et accorder une importance particulière aux mesures destinées aux régions.**

#### **Proposition n° 21 :**

**Encourager les organismes d'aide au démarrage d'entreprises à offrir un service d'aide à distance auprès des jeunes entrepreneurs des grands centres qui désirent s'établir en région pour développer un projet d'entreprise.**

#### **Proposition n° 22 :**

**Consolider, soutenir et encourager la mise en place de mesures incitatives et financières visant à permettre aux jeunes entrepreneurs la réalisation de leur projet d'entreprise en région.**

13 RIVERIN, Nathalie, *Le portrait global de l'entrepreneuriat au Québec et chez les jeunes en 2005*, page 27

## 4.7 La main-d'œuvre

*La Stratégie s'est donnée pour objectifs d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et d'accroître la compétitivité des entreprises. Elle précise que l'enjeu du développement, de l'attraction et de la conservation de la main-d'œuvre est particulièrement critique pour les territoires ayant des bilans démographiques négatifs. À titre de solution originale, elle insiste sur le recours aux technologies numériques pour former de façon continue et à distance et développer la main-d'œuvre. La Stratégie mise également sur l'estimation des besoins en main-d'œuvre, la diplomation de la population en général et la reconnaissance des compétences. Elle reconnaît aussi l'importance de l'apport des travailleurs immigrants et les actions pour les attirer et les conserver.*

Selon l'expérience terrain de PAJR, il s'agit là de mesures incontournables pour faciliter l'établissement des jeunes travailleurs en région. Toutefois, la Stratégie ne parle pas spécifiquement des jeunes. Compte tenu du manque de relève, des mesures de rétention de ce bassin de travailleurs semblent incontournables dans une stratégie gouvernementale d'occupation des territoires.

L'utilisation des nouvelles technologies doit entre autres être pensée pour les entrevues d'embauche et la diffusion d'opportunités d'emplois et d'affaires régionales. Voici quelques détails à ce sujet.

### 4.7.1 Promouvoir les emplois et les perspectives en région

Faute de relève suffisante, la pénurie de main-d'œuvre appréhendée au Québec devrait affecter grandement les régions aux prises avec une problématique d'exode des jeunes. Puisque l'emploi est un des principaux facteurs qui contribuent à la décision de vivre en ville ou en région, il y a donc lieu de faire connaître aux finissants et aux diplômés les emplois disponibles dans l'ensemble des régions du Québec. Place aux jeunes en région diffuse pour sa part près de 15 000 emplois régionaux annuellement sur son site [www.placeauxjeunes.qc.ca](http://www.placeauxjeunes.qc.ca).

#### Proposition n° 23 :

**Inviter les services de placement des institutions d'enseignement à faire la promotion de l'ensemble des emplois disponibles sur le territoire québécois.**

Si, dans leur quête d'indépendance, les jeunes profitent de leurs études pour quitter leur région et pour voler de leurs propres ailes, il devient d'autant plus important qu'ils aient la chance de faire un choix de carrière qui puisse correspondre aux perspectives régionales d'emploi. Force est de constater qu'ils n'en sont pas toujours suffisamment informés. Place aux jeunes en région profite de ses échanges avec les étudiants de secondaire IV et V pour les informer. De telles initiatives pourraient également prendre forme aux niveaux collégial et universitaire.

**Proposition n° 24 :**

**En collaboration avec Emploi-Québec, accroître les initiatives visant à faire connaître aux jeunes les perspectives régionales d'emploi.**

#### *4.7.2 Faciliter l'accès aux emplois en région*

De nombreux jeunes situés en centres urbains et à la recherche d'un emploi sont confrontés à des démarches fastidieuses lorsque le temps est venu d'explorer le marché du travail en région. Nos organisations doivent s'adapter à la réalité de ces jeunes qui sont souvent à des centaines de kilomètres de l'endroit où ils souhaitent travailler. Uniquement pour se rendre en entrevue, il est possible qu'un candidat doive prévoir deux jours de déplacement et obtenir un congé temporaire de son emploi. Des frais de déplacement, de repas et d'hébergement sont à considérer et il n'est pas dit que l'emploi tant recherché sera obtenu. Dans ce cas, le processus est à recommencer.

Pour faciliter ces démarches, une première approche pourrait facilement être réalisée à peu de frais pour le candidat et les employeurs, et ce, en utilisant les technologies de vidéoconférence disponibles. La mise en place d'un tel système dans l'ensemble des centres locaux d'emploi, établissements d'enseignement postsecondaire, carrefours jeunesse-emploi ou autres organismes d'aide à l'emploi permettrait aux jeunes et aux employeurs de procéder à une première entrevue d'embauche à distance. Des mesures financières, comme le remboursement des frais de déplacement pour aller passer une entrevue en région, pourraient aussi faciliter la recherche d'un emploi en région.

**Proposition n° 25 :**

**Instaurer des systèmes de vidéoconférence dans des établissements ciblés afin de permettre aux employeurs et aux chercheurs d'emplois de procéder à des entrevues d'embauche à distance.**

**Proposition n° 26 :**

**Inviter Emploi-Québec à instaurer un programme de remboursement des frais de déplacement pour des candidats qualifiés et diplômés qui doivent se déplacer en région pour des entrevues d'embauche.**

Devant la décroissance démographique, l'exode des jeunes, le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre et de relève, une stratégie gouvernementale en matière d'occupation et de vitalité des territoires doit s'articuler, entre autres, autour du maintien et de l'établissement des jeunes diplômés en région.

Qu'ils soient originaires ou non des régions, chercheurs d'emplois, entrepreneurs ou encore immigrants, ces jeunes peuvent, à leur façon, contribuer au développement économique, social et culturel des différentes régions. Créer des conditions favorables à leur établissement et à leur épanouissement personnel et professionnel ne peut que contribuer à atteindre les buts visés par le gouvernement dans son projet de loi et sa Stratégie.

Le MAMROT a ciblé des enjeux majeurs en matière de développement local et s'est fixé des objectifs ambitieux. Il était temps que l'occupation des territoires soit considérée comme une priorité nationale.

Place aux jeunes en région désire utiliser son expertise et son réseau en collaboration avec le MAMROT et les autres ministères pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie et contribuer au succès des initiatives gouvernementales en matière de développement social et économique du Québec.

**Proposition n° 1 :** Dans les structures de concertation nationale et régionale que le MAMROT propose de créer dans la «Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires» et qui réuniront les acteurs du développement régional, inviter Place aux jeunes en région à devenir partenaire actif lorsque la situation sera jugée pertinente.

**Proposition n° 2 :** Multiplier dès l'adolescence les occasions de mieux connaître leur région et les autres régions du Québec, en leur présentant les modèles de réussite et en soutenant des projets qui permettront de développer le sentiment d'appartenance des jeunes envers leur région d'origine.

**Proposition n° 3 :** Faire découvrir aux jeunes les autres régions du Québec en développant des initiatives d'échanges étudiants interrégionaux.

**Proposition n° 4 :** Multiplier les initiatives visant à encourager et à stimuler l'implication et la participation citoyenne des jeunes, comme l'Activité nationale de reconnaissance de la participation citoyenne, l'activité «Électeurs en herbe» ou une initiative du type «Rock the Vote», développée aux États-Unis.

**Proposition n° 5 :** Inviter les chaînes de télévision et les radios publiques (Télé-Québec et Radio-Canada) à se préoccuper davantage de l'image des régions et à développer des programmations qui donneront plus d'espace aux enjeux régionaux.

**Proposition n° 6 :** Lancer une vaste campagne publicitaire visant à faire la promotion de la vie en région.

**Proposition n° 7 :** Inciter tous les établissements d'enseignement postsecondaire à favoriser davantage la mobilité interrégionale de leurs étudiants pour la réalisation de leurs stages d'études ou la poursuite d'un trimestre dans un établissement d'une autre région.

**Proposition n° 8 :** Inviter les immigrants à s'établir en région avant même leur arrivée au Québec.

**Proposition n° 9 :** Renforcer la mise en place de comités ou de services d'accueil et d'intégration destinés aux immigrants en région.

**Proposition n° 10 :** Préparer la population, les employeurs et les intervenants à accueillir des immigrants dans leur organisation et dans leur communauté par l'information, la sensibilisation et la démystification.

**Proposition n° 11 :** Encourager et soutenir le développement d'initiatives de cybermentorat déployées à travers toutes les régions du Québec. De plus, conscientiser les élus, les entrepreneurs et la population à la nécessité d'intervenir en tant que cybermentor.

**Proposition n° 12 :** Rétablir le crédit d'impôt remboursable de 8 000 \$, réparti sur 3 ans, pour un nouveau diplômé travaillant en région ressource éloignée et promotion par le gouvernement du Québec.

**Proposition n° 13 :** Réaliser une étude d'impact du crédit d'impôt sur l'établissement et la rétention des jeunes en régions éloignées.

**Proposition n° 14 :** Étendre le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant en régions ressources éloignées aux jeunes entrepreneurs.

**Proposition n° 15 :** Inviter le gouvernement du Québec à s'assurer de la viabilité et de la diversité de la formation dispensée par les cégeps et les universités dans l'ensemble des régions du Québec.

**Proposition n° 16 :** Inviter le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à modifier sa formule de financement destinée aux universités et aux cégeps québécois en tenant compte des particularités régionales et des fluctuations d'effectifs vécues localement.

**Proposition n° 17 :** Favoriser le développement de créneaux d'excellence dans les cégeps et les universités québécoises.

**Proposition n° 18 :** Favoriser la diversité des modèles d'habitation, dont le développement de logements sociaux et de coopératives d'habitation dans les territoires régionaux ayant des problématiques de logements abordables et disponibles.

**Proposition n° 19 :** Doter chacun des milieux ruraux d'un accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire à un coût et dans un délai raisonnables.

**Proposition n° 20 :** Poursuivre le déploiement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse et accorder une importance particulière aux mesures destinées aux régions.

**Proposition n° 21 :** Encourager les organismes d'aide au démarrage d'entreprises à offrir un service d'aide à distance auprès des jeunes entrepreneurs des grands centres qui désirent s'établir en région pour développer un projet d'entreprise.

**Proposition n° 22 :** Consolider, soutenir et encourager la mise en place de mesures incitatives et financières visant à permettre aux jeunes entrepreneurs la réalisation de leur projet d'entreprise en région.

**Proposition n° 23 :** Inviter les services de placement des institutions d'enseignement à faire la promotion de l'ensemble des emplois disponibles sur le territoire québécois.

**Proposition n° 24 :** En collaboration avec Emploi-Québec, accroître les initiatives visant à faire connaître aux jeunes les perspectives régionales d'emploi.

**Proposition n° 25 :** Instaurer des systèmes de vidéoconférence dans des établissements ciblés afin de permettre aux employeurs et aux chercheurs d'emplois de procéder à des entrevues d'embauche à distance.

**Proposition n° 26 :** Inviter Emploi-Québec à instaurer un programme de remboursement des frais de déplacement pour des candidats qualifiés et diplômés qui doivent se déplacer en région pour des entrevues d'embauche.



La mission de Place aux jeunes en région (PAJR) est de favoriser la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région, en collaboration avec ses partenaires-promoteurs, les acteurs locaux, régionaux et nationaux, et ce, au profit des milieux ciblés.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Prévenir l'exode des jeunes vers les grands centres
- Favoriser l'engagement social des jeunes en région
- Faciliter l'intégration professionnelle des jeunes en région
- Sensibiliser les jeunes, leur entourage et les acteurs locaux aux impacts de l'exode
- Stimuler la création d'entreprises en région

Services offerts aux jeunes :

- Séjours exploratoires gratuits qui permettent de découvrir un territoire, d'y développer un réseau de contacts et de planifier son établissement en région.
- Aide personnalisée à distance afin d'aider les jeunes dans leur recherche d'un emploi, d'un stage et de services en région.
- Diffusion d'informations sur les régions et des offres d'emplois spécialisés sur le site [www.placeauxjeunes.qc.ca](http://www.placeauxjeunes.qc.ca).
- Sensibilisation des adolescents qui vivent en région afin de développer leur sentiment d'appartenance à leur milieu d'origine et les informer sur les opportunités.

**Chaque année, le réseau de Place aux jeunes en région soutient près de 6 000 jeunes de 18 à 35 ans, diplômés ou futurs diplômés, qui ont un intérêt à s'établir en région. Environ 1 000 d'entre eux prennent la décision de déménager en région annuellement.**

Fondé en 1991, PAJR représente aujourd'hui 66 membres répartis dans autant de MRC et issus de 15 régions administratives du Québec. L'organisme constitue donc une association qui voit à la promotion des services offerts par ses membres en région et qui coordonne le déploiement d'activités destinées à l'ensemble du réseau. De plus, il se veut le porte-parole de ses membres auprès des instances nationales et gouvernementales, et ce, dans le but de réaliser la mission qui lui a été confiée. Également, Place aux jeunes en région est le gestionnaire d'un fonds destiné à soutenir financièrement ses membres dans la réalisation de leurs activités. Pour le plan quinquennal 2009-2014, ce fonds est établi à plus de 13,5 millions de dollars.

En région, le réseau mobilise 66 organismes locaux qui sont partenaires-promoteurs de l'initiative et qui embauchent un agent de migration Place aux jeunes / Desjardins. Ces organismes sont généralement des carrefours jeunesse-emploi (CJE), des centres locaux de développement (CLD), des Place aux jeunes incorporés ou des organismes jeunesse reconnus dans le milieu.